



Plan d'action environnement et santé de Crans-Montana

Conception de pérennisation acceptée par les conseils communaux des 6 communes

Introduction

La pérennisation des actions du PAES Crans-Montana a été planifiée dès le début du projet de la région pilote de Crans-Montana.

Elle est conforme à l'objectif de développement no. 7 de l'OFSP : « dans la région, des structures de collaboration sont consolidées, de façon à ce qu'elles restent actives, dans le sens du programme, au delà de la période de cofinancement de l'OFSP ».

Elle apparaît aussi comme résultat escompté no. 5 de la région pilote : « Les communes disposent d'un plan directeur intercommunal en matière de gestion globale de la mobilité, de l'espace rural, de l'eau et du patrimoine bâti d'hier et d'aujourd'hui ».

La période pilote sera pérennisée selon les axes suivants :

- Axe 1 : Plan directeur intercommunal incluant la gestion de la mobilité
- Axe 2 : « Crans-Montana, la région qui marche »
- Axe 3 : Alimentation saine
- Axe 4 : Prévention du tabagisme
- Axe 5 : Communication
- Axe 6 : Structures



PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENT ET SANTE CRANS-MONTANA



Axe 1 : Plan directeur intercommunal

L'idée de réaliser un Plan directeur intercommunal (PDI) est apparue concrètement dans le document «Etude vision et stratégies Crans-Montana, Vision Crans-Montana 2000 » publié en l'an 2000. Elle était libellée de manière suivante (mesure no. 8) : « Etablir un véritable plan directeur entre les 6 communes pour orchestrer un développement harmonieux ».

Elle a ensuite été reprise par le PAES à la manière d'une corbeille dans laquelle la région pilote déposerait quatre fruits, dans l'espoir que cette ébauche de Plan directeur intercommunal n'en resterait pas là. Ce vœu s'est concrétisé plus tôt que prévu, quand les communes ont lancé l'étude d'un Plan directeur intercommunal, intégrant les résultats du PAES parmi d'autres dossiers prioritaires pour la région.

Les contacts nécessaires sont réalisés entre le PAES, les communes et le bureau d'étude responsable de la rédaction du PDI ce qui assurera la reprise et la pérennisation des résultats des groupes de projet suivants :

- **Mobilité pour tous** (Plan sectoriel de la mobilité contenant les éléments suivants : transports publics, accès, politique de parcage, signalisation, zones de rencontre, esthétique, exploitation). Ce projet entre dans le domaine : **Mobilité et santé**. En plus de la rédaction du plan sectoriel de la mobilité, une **commission intercommunale de suivi** sera mise en place pour assurer sa mise en œuvre en collaboration avec les communes. Cette commission devrait être intégrée à terme dans l'association de commune qui est en préparation.
- **Autour de Crans-Montana**, développement durable de l'espace rural (Résultat du concours d'aménagement de l'étang de la Moubra, conception sur la manière future d'assurer la visite des Espaces est et ouest en utilisant les transports publics, sentiers didactiques réalisés avec l'appui du PAES : mille-pattes, chemin de la transhumance, chemin de l'eau). Ce projet entre dans le domaine : **Mobilité et santé**.
- **Crans-Montana au fil de l'eau** (Travail de diplôme et système d'information géographique (SIG) de Mme Charlotte Putz : La gestion de l'eau potable sur le Haut-Plateau, Institut de géographie de l'Université de Lausanne et Laboratoire de systèmes d'information géographique de l'EPFL). Ce projet entre dans le domaine : **Nature et santé**.
- **Patrimoine bâti** d'hier et d'aujourd'hui (Petit précis de l'histoire de l'urbanisme et des constructions de Crans-Montana station, Inventaire des sites intéressants et idées pour leur pérennité, Vade-mecum d'amélioration de la cité avec harmonisation des constructions neuves ou de leur rénovation, Conseils technologiques au Maître de l'Ouvrage dans le cadre de l'écologie, de la thermique et de l'économie énergétique, des précautions parasismiques, etc.). Ce projet entre dans le domaine : **Habitat et santé**.

Il est prévu que l'élaboration du premier PDI sera terminée vers la fin 2005 et sera introduit par étapes pendant les cinq prochaines années sous la responsabilité des six communes.



Responsabilité : 6 communes.

Financement : 6 communes.

Axe 2 : « Crans-Montana, la région qui marche »

Pour promouvoir la santé par une augmentation de l'activité physique des personnes se trouvant dans la région, le PAES a développé un « marketing mix » ciblé en priorité sur la pratique de la marche à pied, que ce soit par le biais du projet « Mobilité pour tous » ou par les autres projets réunis sous l'appellation « Crans-Montana, la région qui marche ».

Les projets PAES concernés sont les suivants :

- Mille-pattes, sentier du développement durable.
- Autour de Crans-Montana : Chemin de la Transhumance, Vallon de l'ErtENZE.
- Crans-Montana au fil de l'eau : Chemin de l'eau, week-end de l'eau.
- Bien chez vous à Crans-Montana : Rencontre mobilité et bien-être, qui a pour but d'améliorer les conditions de vie des personnes à mobilité réduite en leur faisant connaître les prestations du Centre médico social régional.
- Communication et promotion dans la région.

La dynamique engendrée fait que d'autres sentiers seront intégrés à la démarche, en particulier ceux qui ont été ou sont en voie de réalisation dans les villages.

Ce programme véhicule sous diverses formes le message « Bougez plus, vivez mieux », promu pendant l'hiver 2004-5 lors d'une campagne d'affichage dans toute la Suisse, soutenue par l'OFSP. Sa création et son exploitation ont été facilitées par la présence, au côté des communes, d'organismes de la branche touristique déjà partiellement actifs dans le domaine. La pérennisation des actions du PAES est donc déjà assurée par ce biais.

L'enjeu est de réunir et coordonner les différents acteurs pour la conception et l'exploitation durable d'un programme « Crans-Montana, la région qui marche » destiné tant à la population locale qu'aux touristes. **Ce programme sera dirigé par Crans-Montana Tourisme.** Il portera une attention particulière au groupe cible constitué par la population locale qui profitera de la promotion et des actions organisées dans la région au même titre que les touristes (dont plus de 50% habitent en Suisse). La collaboration avec les instances touristiques permettra d'obtenir une force de frappe promotionnelle envers la population qu'il serait impossible d'atteindre autrement, car la promotion touristique peut être facilement utilisée dans la région, et ceci avec un rapport coût – efficacité défiant toute concurrence.



PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENT ET SANTE CRANS-MONTANA



Une action de l'Office fédéral de la santé publique

Ces acteurs sont :

- Crans-Montana Tourisme (CMT), responsable du programme, information, animation
- Crans-Montana Marketing (CMM), charte graphique, plan de communication, site internet
- Crans-Montana Exploitation (CME), signalisation, entretien, exploitation, soutien
- Crans-Montana-Aminona (CMA), remontées mécaniques
- Le Centre médico social régional (CMS), soutien aux personnes à mobilité réduite, aide à domicile
- Les entreprises privées concernées par la marche à pied, l'accueil et les activités physiques en général (par exemple, projets e-bike, prêt de vélos militaires, ...)
- Les groupements comme l'Agenda 21 local de la commune de Lens, le Syndicat des vignerons d'Ollon (itinéraire culturel du cep au pressoir) ou autres
- L'écomusée de Colombire
- Sierre-Montana-Crans (SMC), compagnie de transports publics qui propose, sur ses horaires, les sentiers didactiques accessibles depuis les arrêts de bus et le funiculaire
- La poste, bus postaux
- Les communes

Les facteurs clés de succès de la pérennisation des actions de promotion de la santé par l'augmentation de l'activité physique sont les suivants :

- Les différents acteurs concernés de la branche touristique doivent être **convaincus** que l'activité de randonnée est un complément indispensable au « Ski & Golf » promu actuellement.
- Les **offres** d'activités liées à la randonnée doivent être attractives et bien promues. Elles doivent être présentées lors de chaque événement important qui a lieu dans la région (journée de la population, Terrific, trophée du Mont Lachaux, ...).
- Les **habitants** doivent être inclus durablement dans les publics cibles du programme « Crans-Montana, la région qui marche » et bénéficier systématiquement des informations concernant l'offre d'activités de randonnée (ou, par extension, d'autres activités physiques).
- Les habitants doivent bénéficier de **prix** très attractifs pour l'accès aux activités proposées et l'utilisation des infrastructures leur permettant d'entretenir leur santé par diverses activités physiques (remontées mécaniques, transports publics, activités organisées, achat de matériel, etc.).
- La pratique de la randonnée doit permettre la création de **revenus** chez les prestataires de services locaux, que ce soit par le biais des habitants ou des touristes (consommation, taxes de séjour).

Responsabilité : Crans-Montana Tourisme CMT en collaboration avec les autres instances touristiques et prestataires privés.

Financement : CMT, CMM (Crans-Montana Marketing), CME (Crans-Montana Exploitation), 6 communes, privés.



PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENT ET SANTE CRANS-MONTANA



Une action de l'Office fédéral de la santé publique

Axe 3 : Alimentation saine

Trois projets ont été planifiés dans le domaine de la promotion d'une alimentation saine.

Le projet « **Mangez mieux et bougez plus** » a dû être abandonné par manque de ressources humaines.

Le projet « **Achetez mieux en roulant moins** » se concentre actuellement sur l'organisation, deux fois par année, de semaines de promotion d'une alimentation saine par l'utilisation des produits valaisans dans la restauration, indépendamment du type de mets. Le projet est présidé par l'Association des Cafés, Bars et Restaurants de Crans-Montana et mis en œuvre en étroite collaboration avec la direction du Caprices Festival - sous le nom de « **Caprices du terroir** ». Le nombre de restaurateurs qui y participent est en augmentation. Ils devront, sur le long terme, trouver des sponsors et apporter également une contribution financière pour la promotion de ces semaines. Un partenariat est en discussion avec la Chambre valaisanne d'agriculture dans le cadre de son projet « Saveurs du terroir » ce qui devrait aboutir aussi à l'obtention de moyens financiers. Toute cette organisation sera consolidée durant la dernière phase du PAES.

Responsabilité : Caprices Festival.

Financement : Autofinancé, sponsors, Chambre valaisanne d'agriculture.

Le projet « **Alimentation saine dans la restauration publique : La Fourchette verte** » a été pris en main par le canton. Le premier restaurant labellisé en Valais, La Diligence à Crans-Montana, a suivi le Centre valaisan de pneumologie et d'autres candidats sont sur les rangs. Deux personnes de la région de Crans-Montana siègent dans le groupe de projet. Il peut être considéré comme déjà pérennisé.

Responsabilité : Canton de Valais.

Financement : Association La Fourchette verte, restaurateurs concernés

Le projet d'**Ecole du goût** a été réalisé deux années consécutives au centre scolaire régional avec l'appui de mamans bénévoles. Il a été bien apprécié tant par les élèves que leurs enseignants. Il appartient au Centre scolaire régional de décider de réorganiser de tels événements ou non.

Responsabilité : Ev. Centre scolaire régional .

Financement : Ev. Centre scolaire régional.

Axe 4 : Prévention du tabagisme

Grâce à son statut, la région de Crans-Montana a pu être utilisée comme laboratoire pour tester des mesures de prévention et promotion de la santé dans le domaine du tabagisme. Une vingtaine d'établissements publics ont introduit des « espaces non fumeurs ». Les quatre cliniques de Crans-Montana font partie des « Hôpitaux sans fumée mais pas sans fumeurs », les locaux de Crans-Montana Tourisme et du Centre de congrès du Régent, un salon de thé et la Cabane des Violettes ont été déclarés non fumeurs.

Le projet « **Faites-vous plaisir, n'en...fumez plus** » est présidé par le Dr. Varonier, président du CIPRET (Centre d'information et de prévention du tabagisme) Valais et membre du comité de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme. Les expériences acquises vont être introduites dans la politique de ces deux organismes avec une extension au delà de la région pilote. La pérennité est donc assurée.

Responsabilité : CIPRET Valais.

Financement : CIPRET Valais.

Axe 5 : Communication

La pratique d'une communication intensive durant les cinq années de la région pilote a permis à tous les acteurs d'en découvrir la valeur ajoutée. Un **réseau** local s'est petit à petit créé et des **habitudes** ont été prises ce qui est un bon gage de pérennité.

De nombreux essais ont été tentés ce qui a permis de se faire une idée sur les types d'action les plus efficaces et la manière de les mettre en œuvre.

Les actions de pérennisation suivantes sont prévues ou en cours :

- Le site du PAES sera archivé et intégré au site des communes www.cransmontana.ch. Dans le but de ne pas perdre les visiteurs (env. 6000 par mois), une partie de ses activités sera reprises sur le site <http://www.sixieme-dimension.ch>.
- Le site www.transhumance.ch sera pérennisé dans le cadre du projet « Crans-Montana, la région qui marche » et sera soit conservé en tant que site de la randonnée de Crans-Montana, soit intégré petit à petit dans le site www.crans-montana.ch. CMM en assurera l'actualisation, la maintenance et la promotion.
- Une archive des cinq ans de la région pilote sera mise à disposition de la **Bibliothèque du Haut-Plateau**.
- La création du magazine intercommunal d'information « **Sixième Dimension** » est un effet induit de la région pilote. Un site Internet a été créé en parallèle à l'édition imprimée, distribuée, tous les deux mois, dans toutes les boîtes aux lettres de la région. Un courrier du lecteur y sera programmé dans le but de

reprendre les activités de la boîte à idées située sur le site du PAES. Il permettra de continuer les discussions amorcées dans le cadre du PAES au sujet de la région et de son avenir.

- Les connaissances et pratiques mises en place par Danielle Emery Mayor, responsable de communication du PAES et aussi cheville ouvrière de « Sixième Dimension », ont donc été réinvesties et pérennisées.

Responsabilité : Sixième dimension.

Financement : 6 communes.

Axe 6 : Structures

La région pilote a nécessité la mise en place, au service de la « Commission de coordination des communes du Haut-Plateau de Crans-Montana-Aminona » d'une organisation et de processus indispensables pour gérer un projet intercommunal en partenariat public-privé. Cette structure, (la structure du PAES Crans-Montana avec une direction stratégique des communes, une direction opérationnelle et la gestion professionnelle du programme PAES) qui a mobilisé plus de 150 bénévoles dans plus de dix projets développés en parallèle, a permis de réaliser des mesures concrètes, de débloquer la situation lancinante de la mobilité, de lancer concrètement le Plan directeur intercommunal et d'animer une communication constructive entre tous les acteurs de la région et avec toute la population !

L'OFSP demande à la région de pérenniser la bonne structure en place ce qui donne l'occasion de mettre quelques idées sur le papier pour nourrir la réflexion en cours sur la gouvernance dans la région de Crans-Montana-Aminona.

La direction du PAES apporte ci-dessous sa contribution à la réflexion en proposant sous forme de **vision** (pierre à l'édifice) une organisation de forme bipolaire constituée d'une « Association de communes à buts multiples » et une « Organisation de marketing de destination touristique », dont l'ancrage et la ou les forme(s) juridique(s) serai(en)t à déterminer.

Association de communes à buts multiples

A court terme, c'est-à-dire avant mi-2006, fin du PAES, il est peu probable qu'une association de communes à buts multiples voie le jour.

Une solution transitoire pourrait être de réutiliser - en y apportant les modifications nécessaires - l'organisation et les procédures mises en place dans le cadre du PAES, pour d'autres projets intercommunaux comme par



PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENT ET SANTE CRANS-MONTANA



exemple la réflexion sur le futur marketing territorial (vision, marketing mix, structures, plan d'action). Ceci permettrait aux communes de continuer à bénéficier d'une structure de propositions et d'appui qui a fait ses preuves, tout en affinant les habitudes de collaboration et de communication mises en place durant ces cinq années.

Dans un deuxième temps une association de communes à buts multiples pourrait être créée sur la base de quelques collaborations intercommunales déjà existantes comme, par exemple, le Plan directeur intercommunal, la commission de l'eau, la future commission de suivi de la mobilité, la police, les pompiers, la PCI (Protection civile) , les écoles etc. Un tel processus permettrait de commencer de manière simple et de faire les ajustages nécessaires avant d'élargir ses compétences en fonction des besoins et de la volonté démocratique.

Ses statuts peuvent s'inspirer de la charte instituant la Commission de coordination des communes du Haut-Plateau de Crans-Montana-Aminona ainsi que d'autres réflexions qui ont déjà eu lieu (premier jet de statuts, ...). Outre la décision sur les sujets attribués à l'association, le point le plus délicat à négocier est la mise en place des processus démocratiques (degré d'autonomie de l'association, processus de décision et de recours) de manière à éviter que certaines communes ne deviennent des « coquilles vides » et assurer un équilibre entre les pouvoirs de décision des communes qui ont des tailles différentes.

Différentes solutions se présentent pour intégrer le partenariat public-privé dans une association de communes. La solution présentée ci-dessous, où seules les communes sont membres de l'association, le propose au niveau des commissions. Ainsi des représentants de l'« Organisation de marketing de destination touristique » et d'autres milieux seraient intégrés dans les commissions et groupes de projet de l'Association de communes.

Certaines tâches pourraient être déléguées à d'autres structures, par exemple sous forme de contrats de prestations.

Le financement pourrait se faire en deux parties. La structure serait financée par des contributions des communes en fonction d'une clé de répartition à définir. Le reste se ferait, par projet, sur décisions des conseils communaux ce qui permettrait, si nécessaire d'introduire le principe de la géométrie variable dans le fonctionnement de l'association (2 à 6 communes selon les projets).

On pourrait diviser les attributions de l'association en trois domaines :

- Le **marketing territorial** qui comprend la planification du développement intercommunal ainsi que la promotion de l'image de la région. L'accent serait mis sur sa promotion comme lieu de vie et d'activité économique non touristique en coordination avec les instances touristiques à qui pourraient être déléguées certaines tâches.
- La **gestion des dossiers** intercommunaux attribués à l'association.
- Les **investissements intercommunaux**.

L'assemblée générale, composée par exemple des conseillers communaux de toutes les communes serait l'organe suprême de l'association et pourrait déléguer des tâches et compétences aux autres échelons de la hiérarchie.

En plus de la commission de contrôle on pourrait créer une commission « Développement durable » qui accompagnerait l'association de communes dans ses réflexions sur la durabilité de ses plans et actions de développement de la région. Cet organe de l'association de communes assurerait la pérennité de l'esprit PAES dans la région. Il n'est pas prévu de conserver le nom de PAES en tant que tel.

Responsabilité : 6 communes.

Financement : 6 communes.

Lieu et date : Crans-Montana, le 29 juin 2005



PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENT ET SANTE CRANS-MONTANA

